

**Communiqué de la CDDSP
05 juin 2020**

La Conférence des doyens des Facultés de droit et de science politique tient à saluer les efforts considérables déployés par l'ensemble des personnels enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, administratifs et techniques, qu'ils soient titulaires, contractuels ou vacataires. Dans des circonstances exceptionnelles, ils se sont adaptés, avec et pour leurs étudiants, afin d'assurer la continuité de l'enseignement supérieur avec un professionnalisme remarquable.

Si le recours aux outils numériques s'est révélé utile en situation de crise aiguë, une telle réponse est par nature temporaire. Les outils numériques sont des compléments : ils doivent le rester. En aucune façon, il ne saurait être question de bouleverser le modèle de l'enseignement supérieur dans la précipitation et sans concertation. Rien ne remplace et ne remplacera l'enseignement « en présentiel » et il est inconcevable de basculer dans une Université numérique fantasmée par certains depuis des années, qui trouvent dans la crise du Covid-19 le moyen commode de réaliser une chimère.

La Conférence regrette les ambiguïtés et les incohérences du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il est difficile de préparer la rentrée de septembre 2020 lorsque des annonces contradictoires se succèdent d'un jour à l'autre. L'empressement du ministère est par ailleurs surprenant : les Universités sont sommées, au début de juin, d'organiser une rentrée dans des conditions sanitaires extrêmement sévères alors que le Gouvernement a annoncé la réouverture des salles de cinéma et de spectacle pour la fin de juin et le début de juillet. On pourrait donc ouvrir un théâtre, mais pas un amphithéâtre ?

La crise actuelle appelle des réponses très différentes selon la taille des Universités et le nombre d'étudiants inscrits dans leurs composantes. Les Facultés de Droit et de Science politique attirent beaucoup de vocations : ce sont ainsi des centaines, voire des milliers d'étudiants qui rejoignent la première année de Licence dans chaque établissement. Pour cette raison, et aussi parce que les locaux ne le permettent pas, l'« hybridation » des enseignements est un leurre dans nos disciplines. Dans la conjoncture que nous connaissons, on pourrait peut-être envisager des mesures de distanciation physique dans les amphithéâtres, notamment de Licence, qui rassemblent des centaines de personnes. En outre, il est incompréhensible que les travaux dirigés soient soumis à un régime draconien : ils comprennent une trentaine d'étudiants, comme dans les salles de classe de la maternelle au lycée. Comment justifier le traitement de défaveur qui serait infligé aux Universités ? Les enfants et adolescents rentreraient normalement le 1^{er} septembre, d'après les déclarations du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse du 28 mai dernier, et les étudiants, eux, n'auraient pas le droit et la chance de rencontrer leurs enseignants et de retrouver une vie sociale ?

Dans le respect de l'autonomie des Universités, la Conférence demande que les considérations sanitaires ne soient pas instrumentalisées. L'enseignement à distance peut intervenir à la marge, pour certaines formations ou pour certains publics, mais l'enseignement « en présentiel » doit être garanti.

Pour que l'Université reste au cœur de la Cité, et participe à la vie économique, sociale et culturelle des territoires, les étudiants doivent pouvoir regagner leurs campus.